



À M. Perret, Président de la Mission Laïque Française
M. Merriaux, Directeur Général de la Mission Laïque Française

Paris, le 10 septembre 2022,

Monsieur le Président de la Mission Laïque Française,
Monsieur le Directeur général de la Mission Laïque Française,

Lors de la commission consultative paritaire du 1er juillet 2022, le Directeur général nous informait qu'à compter de la rentrée 2022, les commissions consultatives paritaires (CCP) n'auraient plus lieu. Cette décision unilatérale remet en cause l'unique espace de dialogue social de la MLF.

La FSU et l'UNSA, organisations syndicales représentatives des personnels à la MLF, exigent solennellement le maintien de cette instance, outil essentiel de dialogue social permettant de parvenir à une nécessaire transparence notamment dans le processus de recrutement.

Ces CCP font partie de l'héritage de la MLF, de son histoire et de ses valeurs humanistes. Elles constituent une forme de reconnaissance des droits des personnels et de leurs représentant-es.

Par ailleurs, le Directeur général annonçait que la MLF renonçait à organiser des élections permettant de désigner des représentants des personnels. Là aussi, la FSU et l'UNSA demandent que cette décision soit revue : elle constitue une démission de la part de l'employeur et une remise en cause du droit fondamental des personnels à être représentés auprès du siège.

Les organisations syndicales représentatives proposent, dans un premier temps, de proroger les mandats des actuels représentants des personnels pour 2022-2023, et dans un second temps, d'organiser une réflexion jusqu'à l'organisation d'un nouveau scrutin.

Comptant sur votre attachement au dialogue social, veuillez accepter, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Patrick Soldat
SNES-FSU HDF

Bruno Ribard
SNUipp-FSU Hors de France

Djamel Souiah
SE-Unsa Hors de France